

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13.1A5 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ELFELLAH HAMMOUD

Date de naissance :

16/03/1994

Adresse :

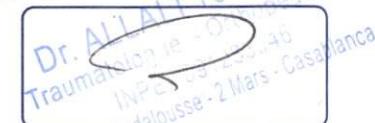
Résidence NOUACEUR PARC & JUNG  
NOUACEUR

Tél. : 0622 112 18 11

Total des frais engagés : 495,00 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 30/05/2023

Nom et prénom du malade : El fellah Hamoud

Age : 29 ans

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Doulou. Saco. Elgaz



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent(e) : (Signature)

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/05/23			6	Dr. ALI Traumatologue - Orthopédiste N° SIRET : 091233346 55, Hay Andalouse - 2 Mars - Casablanca

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr Jawad KARRA Bat C, Lissgement Annajah, Derouaz Tel.: 0522 54 52 18 / 0667 67 67 11	13.1.23	B: 530	495.00 DH

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. ALLALI Youness**

Orthopédiste - Traumatologue  
Diplômé de la faculté de Médecine  
et de Pharmacie de Casablanca

**دكتور علالي يونس**

اختصاصي في جراحة المفاصل و العظام  
خريج كلية الطب و الصيدلة  
بالدار البيضاء

**CABINET DE CONSULTATIONS  
ET D'EXPLORATIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR**

*le 30/05/23*

*El Fellah Nathanael*

- NS  
- FR  
- M+

*Dr. ALLALI Youness*  
Traumatologue - Orthopédiste  
~~INPE 0522 51 52 18 / 0666 88 59 6'~~  
555 Hay Andalous - 2 Mars - Casablanca  
Tél: 0666 88 59 6'

**LABORATOIRE CENTRAL D'ANALYSES  
MÉDICALES PLURIDISCIPLINAIRES**

Dr Jawad KARRAT  
Bat. C, Lotissement Annah, Deroua  
Tél: 0522 51 52 18 / 0666 67 67 11

حي الأندلس، شارع 2 مارس (جانب مستشفى محمد بوافي) - الدار البيضاء 555

555, Hay Andalous, Avenue 2 Mars (à coté de l'hôpital Mohamed BOUAFI) - Casablanca  
Tél: 05 22 090 279 - GSM: 06 66 885 263 - Email: drallali@traumatologue.ma

# LABORATOIRE CENTRAL DEROUA

Résidence Sakane Deroua Batiment C RDC Local 10 Lotissement Annajah DEROUA  
Tél : +212 5 22 51 52 18 – Mail : contact@laboratoirecentral.ma

**FACTURE N° : 230003309**



**INPE :**

063064505

DEROUA le 31-05-2023

**M. EL FELLAH Mohamed**

Récapitulatif des analyses		
CN	Analyse	Clé
0223	Vitesse de sédimentation	B30
0439	Vitamine D	B450
0368	Test au latex	B50

Total des B : 530

TOTAL DOSSIER : 495.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : quatre cent quatre-vingt-quinze dirhams .

LABORATOIRE CENTRAL D'ANALYSES  
MÉDICALES PLURIDISCIPLINAIRES  
Dr Jayad KARRAR  
Bat. C, Lotissement Annajah, Deroua  
Tél.: 0522 5752 13 / 0522 5752 14

ICE : 002866635000065 IF : 50375591



# المختبر المركزي للتحاليل الطبية

LABORATOIRE CENTRAL D'ANALYSES MEDICALES

Numéro de demande : 20230531016

Code patient : 20230531016



Résultat d'analyse : M. EL FELLAH Mohamed

Né(e) le 16-03-1994, âgé(e) de 29 ans

Prélèvement du 31-05-2023 à 09:03

Prescripteur : Dr ALLALI YOUNES

Résultats

Normes

Antécédents

## HEMATOLOGIE – CYTOLOGIE

### Vitesse de sédimentation

VS 1ère heure

4 mm/h

(<15)

Facteurs influençant la valeur de la VS :

- Elévation hors contexte inflammatoire en cas : de grossesse après 4 mois, de dysglobulinémie monoclonale, d'hypertriglycéridémie importante
- Diminution de la VS en cas : d'hyperleucocytose majeure, de polyglobulie

## VITAMINOLOGIE

25-(OH)-Vitamine D (D2+D3)  
(Chimiluminescence, Cobas E411)

26.81 ng/ml

### Interprétation ( Recommandations GRIO 2019 )

Carence	:	< à 10 ng/ml
Valeurs souhaitables pour la population générale	:	20 à 60 ng/ml
Valeurs souhaitables pour la population à risque ostéoporotique	:	30 à 60 ng/ml
Possible intoxication	:	> à 150 ng/ml

## IMMUNOLOGIE

Facteurs rhumatoïdes (IgG)  
(immunoturbidimétrie, mindray BS-240-Pro)

7 IU/ML

(<18)

LABORATOIRE CENTRAL D'ANALYSES  
MEDICALES PLURIDISCIPLINAIRES  
Validé par : Dr. Karrat Jawad  
Dr Jawad KARRAT  
Bât. C, Lottissement Annajah Deroua  
Tél.: 0022 51 52 18 / 066 67 67 11

Page 1 / 1